

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 24 (1953)

**Heft:** 11

**Artikel:** Quelques notes sur l'ancien collège de Porrentruy

**Autor:** Froté, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825400>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIV<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

№ 11. NOVEMBRE 1953

## SOMMAIRE :

*Quelques notes sur l'ancien collège de Porrentruy*

*Le marché du travail*

*Chronique économique*

## Quelques notes sur l'ancien collège de Porrentruy

*Pour nous, élèves du collège de Porrentruy, tout ce qui se rattache à la vie passée de cet établissement devient intéressant même dans les détails les plus minutieux.*

J. Trouillat

### 1. Les origines du collège et les projets de bâtisse de Christophe de Blarer

Jacques-Christophe de Blarer n'avait que trente-trois ans lorsqu'il fut élu en 1575 évêque de Bâle par le grand chapitre réuni à Delémont. Trois ans plus tard, sans égard pour la nouvelle confession de ses bailliages allemands et helvétiques, dans une espèce de défi à deux de ses voisins, les Etats de Bâle et de Berne, il sollicite l'alliance des VII Cantons catholiques. Elle est conclue à Lucerne le 28 septembre 1579 et jurée solennellement à Porrentruy le 13 janvier suivant. Dès lors Christophe de Blarer se sent assez fort pour braver les Bâlois et libérer ses sujets de la vallée inférieure de la Birse de leurs liens de combourgéosie avec l'illustre cité du Rhin. Après dix ans de luttes opiniâtres, il obtient vers 1590 le rétablissement du catholicisme dans les seigneuries de Birseck, de Pfeffingen et de Zwingen-Laufon.

Puis, désireux de doter son diocèse de prêtres capables et instruits pour assurer le triomphe de l'ancienne doctrine, il écrit, le 12 juillet 1590, au général des jésuites, à Rome, le priant de lui envoyer six pères de sa compagnie pour travailler à cette œuvre. Sous la même date, il supplie le provincial de Souabe de l'aider à délivrer de l'hérésie les provinces de ses Etats qui en sont infectées, ou maintenir dans la foi celles qui y sont restées fidèles. Le même jour encore, il s'adresse au nonce apostolique en Suisse pour le mettre dans la confidence de ses projets. Au mois d'octobre de la même année, il se rend à Fribourg-en-Brisgau, où se trouve son chapitre cathédral, et obtient son agrément pour l'érection d'un collège à Porrentruy.

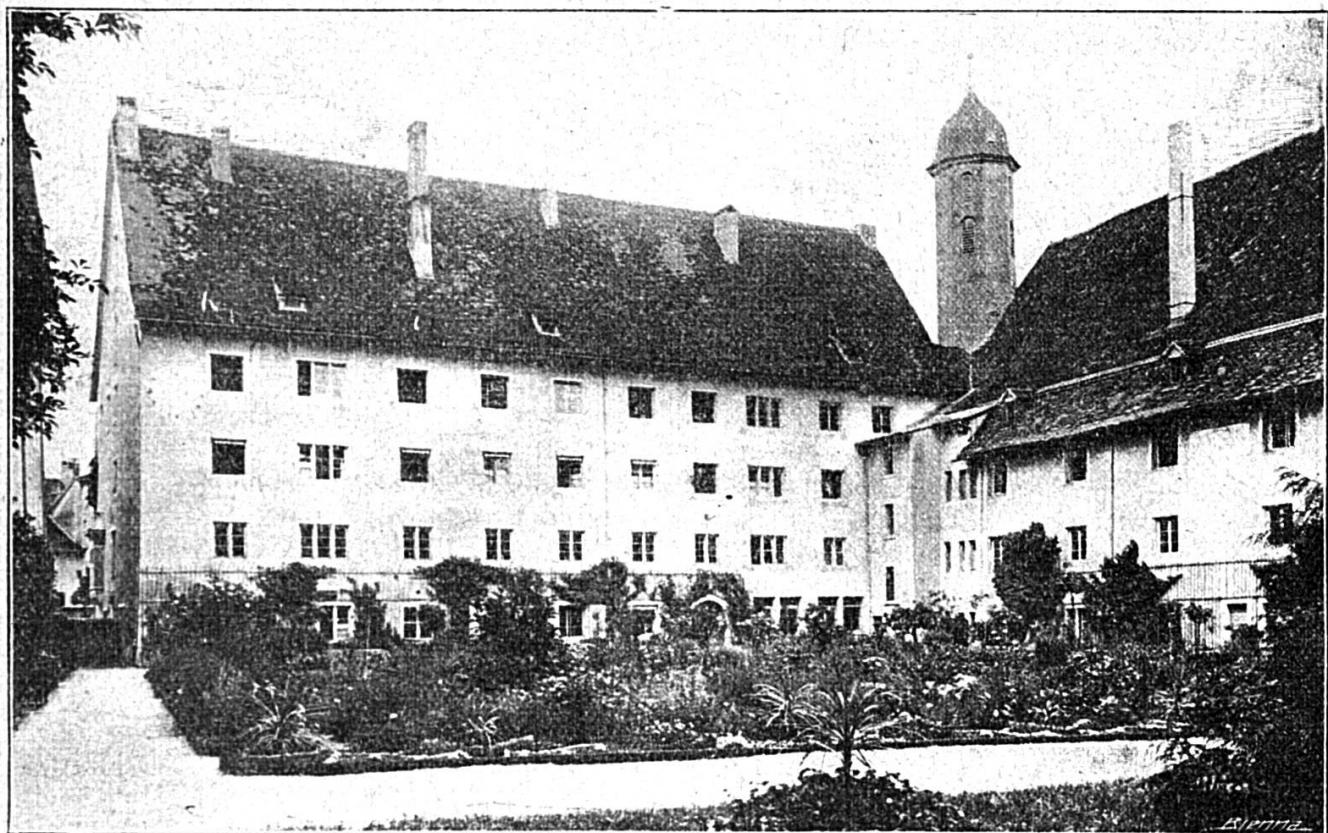
Dès le 18 décembre précédent il avait émis le vœu qu'on lui fit présent à cet effet de la courtine d'enfoncer la ville. Il invite donc à dîner le maître-bourgeois Germain Gindre pour l'informer de ses

intentions. Les trois conseils et les douze notables de la commune sont réunis pour en délibérer ; à l'unanimité ils offrent à Sa Grâce le chésal convoité, convaincus que toute la ville tirerait « honneur, profit et félicité » du collège. La seule condition que réserve le magistrat, c'est que les constructions soient édifiées de manière à ne point rompre le mur d'enceinte ni les fossés, afin que la cité soit à l'abri d'un coup de main, dans cette époque d'invasions continues.

Le 16 novembre 1590 l'évêque reçoit au Château le conseil et plusieurs des douze notables de la commune pour envisager avec eux dans quels immeubles pourrait être logé provisoirement le collège. Suivant le désir exprimé par le prince, les prévôt, maître-bourgeois et conseil s'en vont, trois jours après cette première démarche, visiter les maisons attenantes au cimetière, qui entourait à cette époque l'église paroissiale. En mai 1591, il accorde audience au provincial de la Germanie supérieure et à trois chanoines députés par le chapitre cathédral. L'accord se fait sur les points principaux de la convention. L'évêque s'engage à fournir aux missionnaires de la compagnie de Jésus un local pour eux et leurs élèves, une église avec les ornements nécessaires et une bibliothèque. Il assure à la maison une rente annuelle de 2000 florins. Il projette, en outre, d'assigner des revenus en nature au nouveau collège. Le prieuré de Miserez, beau domaine qui s'étend sur le territoire des communes de Charmoille et de Miécourt, et celui de Grandgourt, qui appartient à Bellelay, lui paraissent de bonne prise. Le 29 avril 1593 le pape incorporait au collège de Porrentruy ces deux prieurés avec tous les droits qui y étaient attachés. Ah ! mais les prémontrés ne l'entendaient pas de cette oreille-là. Grandgourt n'était pas dans les conditions requises par le Concile de Trente. Il leur fut donc restitué. Plus tard, le chapitre de Saint-Ursanne s'engagea à payer chaque année au collège 125 livres de Bâle et dix bichots d'épeautre (le bichot comprend vingt-quatre penals). L'abbaye de Bellelay le dota de la même rente en céréales, à prélever sur les dîmes de Damphreux. Ces revenus s'augmenteront encore par des legs et acquisitions successives. C'est ainsi que la propriété appelée « la Schliff » revint par héritage au collège en 1626.

Moyennant un loyer annuel de 50 livres bâloises, la confrérie de Saint-Michel cède l'usage de sa maison aux jésuites, en attendant que Sa Grâce leur ait construit un collège. Ces derniers, après avoir été les hôtes du prince au Château, peuvent en prendre possession au printemps de 1591. Dès lors la vieille maison d'école, élevée d'un étage, est transformée en collège par les soins du magistrat. Un peintre de Laufon est chargé de dresser un cadran du côté du presbytère.

L'ouverture des classes a lieu solennellement le 11 octobre 1591, en présence du prince et de toute sa cour. Le collège naissant compte soixante élèves. Un des professeurs fait à l'église paroissiale un discours de circonstance ; quelques élèves font entendre un « dialogue » dans une des grandes salles de la maison de ville ; puis les leçons commencent. On ne compte d'abord que quatre classes : rudiments, grammaire, syntaxe et humanités. Ce n'est que l'année suivante qu'on ouvre la classe de rhétorique, avec un cinquième professeur. La place manque de plus en plus. Aussi le conseil de ville décide-t-il le 10 mars 1593 d'accorder à « Messieurs les Pères Jésuites » la salle de la cour-



### *Le Collège de Porrentruy*

(Cliché de l'Imp. du « Jura » à Porrentruy)

tine<sup>1</sup> pour « amasser » leurs élèves jusqu'à ce que leur collège soit construit. Le 29 avril suivant, le souverain pontife approuvait la fondation de cet établissement, qui recevait ainsi sa suprême consécration.

Christophe de Blarer pose la première pierre du bâtiment principal et de l'église le 27 août 1596 et les jésuites en prennent solennellement possession le 27 août 1604. L'inscription que porte le fronton du bâtiment dit le « collège »<sup>2</sup> offre la date de 1603. Tôt après une nouvelle construction va être élevée : le bâtiment du gymnase<sup>3</sup>. L'édifice est construit aux frais de la ville, achevé en 1606 et cédé aux jésuites. Le prince fait encore édifier un troisième bâtiment, le pensionnat, appelé aussi la pagerie<sup>4</sup>, où les jeunes nobles de l'Evêché trouveront pension et surveillance. L'inscription qui surmonte l'ancienne porte d'entrée de l'édifice donne le millésime de 1605. Elle était autrefois timbrée des armes du prince de Blarer.

Trois ans plus tard, le grand évêque mourait, après trente-trois ans de règne. En sa qualité de fondateur du collège, il fut enseveli dans l'église des Jésuites. On voit encore dans le chœur l'épitaphe

<sup>1</sup> Cette courtine occupait la place de l'hôpital actuel ; c'était une maison appartenant à la ville qui servait notamment « à faire noces ».

<sup>2</sup> Occupé aujourd'hui par l'école normale des instituteurs.

<sup>3</sup> Il abrite actuellement les classes du lycée cantonal.

<sup>4</sup> Où sont logées présentement les classes primaires municipales.

que son successeur, neveu de Christophe de Blarer, a consacrée à la mémoire de son illustre parent.

## 2. La suppression de l'ordre des jésuites et la Révolution française

Dès le début le collège des jésuites avait connu un extraordinaire succès. Ne comptait-il pas déjà en 1593 trois cents élèves, prenant tous en ville leur logement et leur pension ? Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, leur nombre est de 450 ; il y en a de quarante-trois villes d'Europe. Des personnages de marque et des hôtes illustres — nonces apostoliques, cardinaux, archevêques, ambassadeurs, ministres des affaires étrangères du roi de France, ducs — visitent le collège de Porrentruy, mêlé à toutes les grandes dates de l'histoire de la Principauté. Son église, nous dit Vautrey, était comme le rendez-vous des évêques, des prélates, des dignitaires ecclésiastiques. Sacres d'évêques, bénédictions d'abbés, obsèques de princes, alliances solennelles, se succèdent avec leurs pompes dans son enceinte trop étroite.

Les malheurs qui accablèrent l'Evêché pendant la guerre de Trente ans mirent fin à cette ère de prospérité. En 1636 les batteries suédoises lancent des boulets contre l'église du collège et en endommagent l'ange sud-est<sup>5</sup>. Le personnel du collège est expulsé, cet établissement livré à la merci d'une soldatesque étrangère. Il ne reprit guère son cours régulier qu'en 1652, après le départ des Français.

En 1716, reprenant le projet de ses prédécesseurs, le prince-évêque Jean-Conrad de Reinach, ancien élève du collège de Porrentruy, fonde un séminaire dans le bâtiment qui aujourd'hui encore porte ce nom, adjacent au gymnase. Il s'agit de l'édifice du pensionnat qui fut agrandi de près de moitié pour y installer dans leur nouvelle demeure les directeurs et les séminaristes dont le nombre passera rapidement de quinze à trente. Le diocèse de Bâle a maintenant son collège et son séminaire, à proximité l'un de l'autre, dirigés chacun par des jésuites. En 1760 le prince Joseph-Guillaume Rinck érige dans le collège même une faculté de théologie avec tous les développements que comporte ce titre. Dès le début on compte une cinquantaine d'étudiants.

Depuis de longues années l'orage grondait contre la compagnie de Jésus. Il éclate. L'Espagne chasse ses jésuites. La France les exile. La bulle papale du 21 juillet 1773 est un coup de foudre pour le collège de Porrentruy. Les biens possédés par cet ordre deviennent la propriété du prince-évêque. Les ex-jésuites, vingt-trois au total, prennent les uns, la route de leur patrie respective, les autres, presque tous de l'Evêché, restent au collège et continuent leur enseignement, secondés par quelques ecclésiastiques séculiers. Le prince Simon-Nicolas de Montjoie procède à la réorganisation de l'institution. Son personnel enseignant comprendra un principal, un préfet, trois professeurs de théologie, deux professeurs de philosophie et cinq pour les classes inférieures. L'étude du grec est supprimée. A l'ouverture des classes, après le renvoi des jésuites, on compte environ deux cents élèves.

D'autres événements, combien plus graves, vont s'abattre maintenant sur le collège épiscopal. Déjà quelques faits préludent à la tempête révolutionnaire qui allait passer sur la France et à la chute du

<sup>5</sup> Les traces du ravage sont encore visibles aujourd'hui.

# LOSINGER & C<sup>o</sup> S. A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

DELÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43

Cylindrages. Revêtements et traitements superficiels  
au goudron et bitume

Pavages. Asphaltages.

Travaux d'isolation



571

572

## TAVANIT

Panneau  
plastique  
en bois contreplaqué



Fabrique de panneaux forts et bois croisé S.A., Tavannes

# **PARISIENNES**

*un produit Burrus*

avec et sans filtre  
95 ct.

607

## **Meubles - Menuiserie**

Ameublements complets - Agencements de magasins et restaurants  
Entreprise de travaux de menuiserie de tous genres  
Plans et devis à disposition

**FABRIQUE JURASSIENNE DE**  
**MEUBLES**  
**DE LEMONT**

Magasins et bureaux : Rue de la Maltière 2

604

régime princier qui nourrit dans sa propre cour son ennemi le plus opiniâtre : Jean-Baptiste Gobel, suffragant de l'évêque de Bâle et principal à titre honorifique du collège de Porrentruy. Le 12 novembre 1787 Joseph de Roggenbach<sup>6</sup> — qui avait été élu prince au collège le 25 novembre 1782 — fait transporter dans cet établissement la bibliothèque du Château comprenant 1760 volumes. A la fin de juillet 1789, les révolutionnaires saccagent et détruisent plusieurs manoirs de la Haute-Alsace. Le collège devait se ressentir de ces tragiques événements. L'année scolaire 1789-90 s'ouvre tristement : les élèves étrangers sont rares ; en revanche, les émigrés affluent déjà à la cour. Cependant on peut atteindre sans encombre la fin de l'année. Avant la distribution des prix, les élèves donnent la représentation d'un drame. Qui aurait eu le cœur de faire jouer une comédie ? Le prince et sa cour y assistent ; c'est pour la dernière fois. Pour la rentrée de novembre 1790, les élèves sont encore moins nombreux que l'année précédente. A la fin de l'été suivant, on se hâte de terminer les cours et eu égard au petit nombre d'élèves, ainsi qu'à la gravité du temps, on distribue simplement trois prix par classe, à l'issue des vêpres, après un discours de circonstance.

Ainsi se termine l'année scolaire 1790-91 et avec elle prend fin l'ancien collège de Porrentruy. Il avait duré près de deux siècles.

### 3. L'Ecole centrale du département du Mont-Terrible

Les idées qui avaient enfanté la Révolution française s'étaient rapidement propagées dans l'Evêché de Bâle, où il existait d'ailleurs de nombreux motifs de mécontentement contre l'administration épiscopale. En 1791 Joseph de Roggenbach appelle à son secours un corps de cinq cents Autrichiens, qui seront casernés dans les bâtiments du gymnase et du séminaire. Sans le vouloir, il porte ainsi un coup mortel au collège. L'année suivante, les troupes françaises du général Custine franchissent nos frontières ; l'évêque quitte furtivement sa résidence avec ses Autrichiens, fuyant à la hâte un pays qu'il ne devait plus revoir. Le 23 mars 1793 la Convention nationale prononce la réunion à la France du pays de Porrentruy, sous le nom de département du « Mont-Terrible ». Le 7 avril 1794, elle décrète, par une loi, la création d'une Ecole centrale au chef-lieu de ce département. On lui affecte les bâtiments du ci-devant collège<sup>7</sup>, y compris l'édifice du séminaire, alors converti en hôpital militaire qui sera transféré au magasin des sels. Le corps enseignant est composé d'illustres professeurs de France, des abbés Gressot, Denier, Lémane, tous trois anciens élèves du collège, et de l'artiste Bandinelli, le premier maître de Léopold Robert et de Négelein.

La nouvelle institution tient du lycée et de l'académie. Xavier Stockmar, qui fut un des plus illustres élèves de notre collège, en fait l'apologie dans ses « Considérations » publiées peu de temps avant sa mort. Elle devait malheureusement avoir une existence bien courte : le département du Mont-Terrible est supprimé par la loi du 16 février 1800 et incorporé avec les districts réformés du Jura au département

<sup>6</sup> Les cinq derniers princes, qui se succédèrent sur le siège épiscopal de Bâle, se succédèrent aussi sur les bancs de ce collège, où ils firent toutes leurs études classiques.

<sup>7</sup> Dont l'église a été transformée en *temple de la Raison*.

du Haut-Rhin. Le départ des autorités départementales cause la ruine de nombreuses familles de la ville, menacée encore de perdre le dernier établissement qui lui reste, le plus précieux, le plus important de tous. Le maire Quiquerez adresse au citoyen ministre de l'intérieur une supplique pour le maintien à Porrentruy d'une école « qui attire tous les jours des élèves du Haut et du Bas-Rhin, de la principauté de Neuchâtel et de l'Helvétie ». Il souligne que la langue française est la seule qu'on parle à Porrentruy alors que l'idiome allemand domine dans la ville de Colmar, qui vient d'obtenir la présence des premières autorités et du tribunal d'appel, s'enrichissant ainsi des pertes de l'ancienne résidence des princes-évêques. Malgré toutes les réclamations et contrairement aux espérances que l'on nourrissait, un arrêté du gouvernement de Paris du 16 avril 1803 supprime simultanément les deux écoles centrales de Colmar et de Porrentruy ; elles sont converties en écoles secondaires par un nouvel arrêté du 8 septembre de la même année, qui cède à la commune de Porrentruy la bibliothèque et les bâtiments affectés à son ancienne Ecole centrale. L'école secondaire est transformée par un décret du 17 mars 1808 en collège communal, dont une partie des dépenses sont mises à la charge de l'arrondissement. Il prospère pendant plusieurs années. Kuhn, ancien élève et organiste du collège, était encore là, avec son pensionnat, alimenté par la jeunesse française et helvétique ; avec lui Gressot, Denier, Bandinelli, soutenaient la renommée de l'établissement, dirigé jusqu'en 1815 par le P. Meusy, ancien religieux de Bellelay. Les tambours et les clairons se faisaient toujours entendre.

#### 4. Le collège de la Restauration et la révolution de 1830

Le Congrès de Vienne fait à l'ancien Evêché l'injure de le partager entre deux et même trois cantons. L'article 3 de l'Acte de réunion de 1815 garantit l'existence des collèges de Porrentruy et de Delémont « comme par le passé » et l'article 6 porte que les maîtres devront professer la religion catholique. Le personnel enseignant du collège de la Restauration sera recruté essentiellement parmi les anciens religieux de Bellelay dispersés par la Révolution française et dont les élèves avaient porté veste bleue et culotte bleue. Rien d'étonnant par conséquent que le costume de MM. les élèves soit désormais une redingote de couleur bleue, à col cramoisi, avec boutons jaunes, portant la légende : « Collège de Porrentruy » ; pantalon bleu (blanc en été) et casquette uniforme.

En 1817 deux chaires de théologie sont créées. La faculté de théologie eût été incomplète si on n'y eut joint un séminaire. En 1821, le bâtiment du séminaire, qui avait servi d'hôpital pendant plusieurs années, est rendu à son ancienne destination. En 1830, le collège compte 160 élèves ; son corps enseignant est composé de dix professeurs. Sous la direction de l'abbé Mislin, nommé principal à la fin de l'année scolaire de 1833, diverses améliorations sont introduites : cabinets de physique et d'histoire naturelle, laboratoire de chimie, achat d'armes pour le corps des cadets. Thurmann s'occupe de la création d'un jardin botanique, celui de Lémane ayant fait place à un simple potager. Pour faire face à ces dépenses, la commission administrative vend, avec le consentement de l'Etat, la forêt de Miserez. Cet immeu-



*Louis Dupasquier*

(Cliché de l'Imp. du « Jura » à Porrentruy)

ble, d'une contenance de 173 journaux, est acheté par la commune de Miécourt pour la somme de 62,000 francs.

La révolution de 1830 fut dirigée, aux dires de X. Stockmar, autant contre l'Acte de réunion et ses conséquences que contre le pouvoir du patriciat. L'Assemblée constituante pose le principe de l'abolition de tous les priviléges, parmi lesquels sont naturellement compris ceux des articles 3 et 6 de l'Acte de réunion. En acceptant la nouvelle Constitution l'électeur ôtait donc à ce dernier son caractère de contrat synallagmatique, pour lui donner celui de mesure susceptible de modification au gré du législateur. Porrentruy, Delémont et le Jura catholique adoptèrent cependant la Constitution du 31 juillet 1831 à une immense majorité.

La première réorganisation du collège a lieu de 1832 à 1833. Les tendances à l'élimination des maîtres ecclésiastiques au profit des laïcs se font sentir et soulèvent des récriminations qui s'accentuent lorsqu'en 1834 le Grand Conseil vote la création de l'Ecole normale du Jura<sup>8</sup>.

A la suite des troubles du Jura catholique consécutifs à l'adoption par le Grand Conseil le 20 février 1836 des articles de la conférence de Baden, et de l'occupation militaire de cette partie du canton, les professeurs<sup>9</sup> quittent l'établissement, suivis d'une grande partie des élèves. Le collège, qui en comptait 125 en 1836, n'en a plus que

<sup>8</sup> Dont Thurmann sera le premier directeur.

<sup>9</sup> En tête l'abbé Mislin, principal, et l'abbé Buchwalder, supérieur du séminaire.

55 l'année suivante. Le séminaire est fermé définitivement et les jeunes théologiens doivent désormais se rendre à l'étranger pour faire leurs études. La seconde réorganisation élimine les ecclésiastiques du corps professoral. Dans le nouveau collège, l'enseignement des sciences, mis en honneur, marche de pair avec celui des lettres. Une école forestière y est improvisée, à laquelle le Jura doit un essaim de forestiers.

Un Fribourgeois de Bulle, Louis Dupasquier<sup>10</sup>, est appelé en 1837 à la direction du collège. Il se rend compte immédiatement qu'il ne suffit plus de mentionner l'enseignement littéraire et l'enseignement scientifique dans le prospectus de l'établissement. Aussi bien, pour donner tous apaisements aux familles, celui de l'année 1837 débute-t-il par la note suivante :

« L'enseignement religieux est divisé en plusieurs cours, dirigés par M. l'Aumônier du collège. Les élèves sont conduits à la messe et aux offices de paroisse, deux fois par semaine. Ils sont en outre rigoureusement tenus à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, et doivent fournir des billets délivrés à cet effet, par leurs directeurs ecclésiastiques. — Les élèves réformés seront mis sous la surveillance immédiate de M. leur pasteur. »

Le prospectus prévoit aussi l'organisation de classes spéciales « pour les Allemands qui étudient la langue française ». Un corps de « musique militaire » sera constitué et les instruments coûteux prêtés par l'établissement. Deux heures par semaine seront consacrées à l'exercice militaire, l'armement et l'équipement étant fournis aux élèves. Le pensionnat annexé au collège et dirigé par l'abbé Ory offrira toutes les garanties désirables aux parents. Les élèves qui appartiennent au district de Porrentruy sont dispensés de tout écolage. Le prix mensuel, au pensionnat, est de dix-huit francs suisses.

### 5. La ville de Porrentruy supprime sa subvention

De 1818 à 1839 la commune avait versé annuellement à la caisse du collège une somme de 1200 francs, réduite ensuite à 800 francs.

Réunie après l'office divin le dimanche 9 mai 1842, sous la présidence d'Alexandre Favrot, président du tribunal, l'assemblée communale prend acte de la décision du conseil de suspendre jusqu'à meilleure fortune, vu les difficultés financières de la commune, le subside de 800 francs alloué au collège. Le département de l'éducation demande que cette délibération soit rapportée, mais le conseil municipal de la ville — dont le sceau porte l'écu mi-parti de sable et d'argent, surmonté de l'inscription « République de Berne » — conteste que la commune soit tenue au paiement de cette somme. L'octroi, dont le revenu suffisait à couvrir la majeure partie des charges locales, ayant été supprimé, le conseil a été obligé de réduire ses dépenses au minimum. Que l'Etat se contente donc du prélèvement annuel au profit du collège d'une somme de 1600 francs imputée sur le produit des droits d'enregistrement perçus dans les communes du district !

<sup>10</sup> Fit ses classes au collège Saint-Michel. Précepteur en Pologne. Sur les instances de Xavier Marchand et de Xavier Stockmar, il accepte le poste de directeur du collège en voie de réorganisation. En outre, il se charge de l'enseignement du latin dans les classes supérieures et de l'histoire. Il n'est âgé que de trente-deux ans.



*Joseph Choffat*

(Cliché de l'Imp. du « Jura » à Porrentruy)

La carence de la commune déséquilibre les comptes du collège. Berne exige des économies. Joseph Choffat<sup>11</sup>, préfet, rétorque que le conseil d'administration, dont il est le président d'office, n'engage que les dépenses jugées indispensables pour mettre toujours mieux l'établissement «en situation de répondre victorieusement aux calomnies jésuitiques de ses nombreux ennemis». Quelques semaines plus tard il mande au département que les ennemis du régime bernois ne souhaiteraient pas mieux que «de voir tomber ce bel établissement pour le remplacer par l'obscurantisme ou une jésuitière».

Tôt après surgit un léger différend entre l'administration du collège et le département de l'éducation. Le botaniste Joset s'étant démis de ses fonctions de jardinier avait offert à l'administration sa collection de plantes exotiques logée dans la serre construite à cet effet quelques années auparavant. On convient d'un prix d'achat de 400 francs. Berne refuse le crédit. Choffat traduit le désappointement de la commission dans une lettre au département où il donne libre cours à son humeur et déplore le manque de confiance qu'on lui témoigne. Cette confiance, il croit l'avoir acquise par les services rendus au collège depuis 1836, en restant à un poste de pur dévouement et «en soutenant cet établissement contre le fanatisme, en but aux insul-

<sup>11</sup> Né le 30 octobre 1797 à Soubey. Vient s'établir à Porrentruy vers la fin de 1833. Acquiert le matériel de l'imprimerie de Bunot, Fattet et Cie. Devient propriétaire-gérant de l'*Helvetie* et rédacteur de la *Feuille officielle*. Député au Grand Conseil. Succède à la préfecture de Porrentruy à Stockmar appelé au gouvernement en 1835. Premier président du conseil d'administration de la Caisse d'épargne. Promoteur du chemin de fer de Porrentruy à Delle. Fondateur de la banque Choffat.

tes de toutes espèces tant écrites que verbales de la part d'ennemis qui dans le collège font la guerre à Berne ».

Le mandat d'Alexandre Favrot, membre de l'administration du collège, expirait le 31 décembre 1843. Le conseil communal nomme à sa place l'abbé Buchwalder, ci-devant supérieur du séminaire. Kuhn, délégué du département, démissionne aussitôt et, à la diligence de l'administration, est remplacé par Favrot, non confirmé par l'autorité communale. Les jeux de la politique se succèdent rapidement...

#### 6. Les troubles survenus lors des examens de clôture de l'année 1844

Le 29 juillet 1844 le département de l'éducation informe le conseil d'administration qu'il a chargé Feune, commissaire des écoles, à Delémont, Moschard, pasteur à Moutier, et Bernard, pasteur à Sonvilier, d'assister aux examens de clôture, qui auront lieu du 2 au 10 août, et de lui adresser un rapport sur le résultat de ces épreuves. Le président du conseil étant absent, Dupasquier adresse le 31 juillet le duplicata de cette lettre à Moritz, maire de la ville et vice-président de l'administration, afin qu'il puisse aviser aux mesures exigées par les circonstances. Le vendredi 2 août ce dernier réunit les membres présents à Porrentruy, soit le curé-doyen Varé, l'abbé Buchwalder et Bunot (Choffat, Favrot et Thurmann sont absents), lesquels, surpris de n'avoir pas été instruits officiellement des démarches faites pour obtenir du département l'envoi de délégués aux examens, décident de s'abstenir d'y paraître. Ce même jour, le journal « L'Union » préludait déjà aux désordres dont le collège va être le théâtre en annonçant la présence de pasteurs protestants aux examens de fin d'année. Le pasteur Bernard était en effet à Porrentruy dès le 2, jour fixé pour l'ouverture des examens (Feune et le pasteur Moschard n'arriveront que dans la soirée du 4). A 8 heures du matin il se rend au collège où, après une visite au directeur, il passe dans la classe « préparatoire » dont les neuf élèves présents sont examinés par les professeurs. Au cours de la matinée le doyen Varé est le seul membre de l'administration qui porte présence et l'après-midi il fait défaut, comme les autres. Le 3 a lieu l'examen de la classe « élémentaire » composée de huit élèves de l'âge de dix à treize ans, tous présents. Aucun membre de l'administration n'assiste aux opérations de ce deuxième jour et il en est de même des professeurs ecclésiastiques, ainsi que de leur collègue Trouillat, dont l'absence s'était déjà fait remarquer à l'examen de la veille. Dans la soirée du samedi 3, le pasteur Bernard fait sa visite au préfet, de retour d'un voyage dès le jour précédent.

Au moment où les trois délégués de Berne réunis à l'hôtel de l'Ours<sup>12</sup> se disposaient le lundi 5 vers les 7 ½ heures du matin à se rendre au collège pour assister à l'examen de la classe de philosophie, ils sont avertis par un témoin oculaire que les élèves, rassemblés en assez grand nombre dans la cour, proféraient les cris « à bas Dupasquier ! à bas le collège ! », et annonçaient par leur attitude, leurs chants, leurs gestes et l'agitation qui régnait parmi eux, un état d'effervescence et de mutinerie complète. Les trois délégués se rendent néanmoins à leur poste dès les 8 heures précises. Parvenus dans la cour,

<sup>12</sup> Se trouvait au bas de la Grand-rue, côté ouest.

ils n'y aperçoivent plus que deux élèves, et à quelques pas de ceux-ci les trois professeurs ecclésiastiques et leur collègue Ribeaud. S'étant approchés de ces messieurs, les délégués apprennent d'eux que le directeur venait de se rendre chez le préfet, que d'ailleurs les élèves s'étaient retirés après avoir annoncé qu'ils ne subiraient pas l'examen. Les délégués vont aussitôt à la préfecture où Dupasquier se trouvait encore. Ils déclarent qu'ils ne pourront aller une seconde fois au collège qu'après avoir été informés officiellement du rétablissement de l'ordre et obtenu l'assurance que les élèves étaient à leur poste disposés à subir l'examen.

Dans quelles circonstances les désordres s'étaient-ils produits ? Le dimanche après-midi, réunis au chemin de la Presse, les humanistes et les rhétoriciens se portèrent sur la promenade de l'allée des Soupirs pour rejoindre une partie des élèves des classes inférieures, où Vallat les harangua. Les grands dirent aux petits qu'au premier cri poussé dans le corridor le lendemain matin ils devaient quitter le collège et les suivre. Le lundi les grands se présentent pour la composition. Leur porte-parole déclare au directeur : « L'administration dédaignant d'assister aux examens, nous ne voyons dès lors plus pour qui ni pourquoi nous travaillons ; nous croyons donc devoir interrompre nos examens », puis se retire sur-le-champ, sans vouloir entendre les exhortations du directeur, entraînant avec lui les élèves de rhétorique et d'humanités, puis quelques-uns des basses classes. Nos collégiens se livrent alors à une tapageuse manifestation dans les rues avant de se rendre à la rédaction de « L'Union » où leurs délégués rédigent, au nom de leurs condisciples, une protestation que le jeune de Lestocq ira remettre au président de l'administration. Ils justifient leur attitude par le refus de cette dernière d'assister aux examens et par le choix des personnes chargées de l'inspection. Ils refusent de reprendre aucun exercice tant que l'on n'aura pas donné à l'établissement un nouveau chef.

D'urgence le préfet convoque le conseil d'administration pour aviser aux moyens de rappeler les élèves à leur devoir. Sont présents avec lui Moritz, Bunot, l'abbé Buchwalder et le doyen Varé. Le directeur et le censeur<sup>13</sup>, priés d'assister à la réunion, présentent un rapport sur la situation. L'administration est unanime pour flétrir la conduite des élèves. Elle donne l'ordre de convoquer, à domicile, ceux d'humanités et de rhétorique pour qu'ils aient à se rendre au collège à 2 heures afin de subir leurs épreuves. Elle décide en outre que Trouillat, professeur d'humanités, sera invité à justifier de son absence aux examens.

L'administration, réunie à la salle des examens à 2 heures, fait comparaître le concierge qui déclare avoir signifié l'ordre à tous les humanistes et rhétoriciens, mais que la plupart étaient absents. Les quelques élèves présents sont examinés. Il est arrêté que l'administration se réunira à nouveau le lendemain dans l'espérance que les rebelles feront amende honorable. Bien entendu, ceux-ci n'ignoreraient pas l'ordre signé par le président, mais ils ont préféré, au signal d'une trompette, s'assembler sous les Allées pour de là se rendre à Courgenay.

<sup>13</sup> Joseph Durand, citoyen français, né à Strasbourg, professeur de mathématiques, âgé de trente ans.

Donnant suite à une démarche déjà faite auprès du conseil d'administration alors qu'ils se heurtaient à une opposition systématique qui dénaturait jusqu'aux intentions les plus loyales, Dupasquier et Durand adressent dès le 5 août au département une lettre commune par laquelle ils se démettent de leurs fonctions de directeurs et professeurs au collège de Porrentruy.

Dans sa séance du matin du 6 août<sup>14</sup>, l'administration décide, vu l'insubordination constante de deux classes et d'une partie des autres, que l'année scolaire sera close dès ce jour, qu'il n'y aura point de distribution solennelle de prix et, pour identifier les vrais rebelles, tous les élèves seront sommés par publication dans les rues de se trouver à 2 heures dans leurs classes respectives, sous peine d'être renvoyés « ignominieusement ».

Mais que sont devenus dans l'intervalle nos trois commissaires gouvernementaux ? Ils se disposaient à quitter Porrentruy le lundi, vers les 3 heures après-midi, lorsque le préfet, accompagné du censeur, se rend auprès d'eux pour les conjurer de rester encore jusqu'au lendemain. Dans l'espoir que les mutins, mieux avisés, obtempéreraient à la nouvelle sommation, ils consentent à différer leur départ. Le lendemain matin, alors qu'ils étaient dans l'attente du message de la préfecture qu'on leur avait annoncé dès la veille, ils voient une bande indisciplinée de collégiens, formant la moitié ou les deux tiers de l'effectif total, défiler à peu de distance de leur hôtel, chantant « Les Petignats » — la Marseillaise jurassienne —, « Valete Studia », et suivant une direction opposée à celle du collège. Le préfet ayant bientôt après confirmé l'échec des interventions de l'autorité et la continuation de la révolte, il ne restait plus aux délégués de Berne qu'à rentrer dans leurs foyers, ce qu'ils firent dans l'après-midi du 6.

En l'absence du titulaire, un crieur public des plus ignares avait été chargé de donner lecture de la sommation du président Choffat menaçant les élèves récalcitrants d'être renvoyés « ignominieusement ». Elle ne pouvait manquer de soulever de bruyantes et ironiques clamours.

La commission administrative siège de nouveau à 2 heures. Le président déclare que, des cris séditieux ayant éclaté à la publication de l'ordre de l'administration, il se voit obligé d'agir également comme préfet. C'est pourquoi il s'est fait accompagner de son secrétaire pour procéder à une enquête préfectorale.

Les professeurs ayant annoncé que les élèves étaient dans leurs classes, l'appel est fait. Ne se sont pas présentés : trois élèves de la classe de rhétorique, quatre de la classe d'humanités, quatre de la classe de grammaire, un de la classe élémentaire. L'interrogatoire des élèves présents fait ressortir que Vallat, de Lestocq, Hornstein, Favrot et Doyon sont les auteurs et provocateurs de la rébellion. L'administration décide de statuer ultérieurement sur leur cas.

Le 7 août, le préfet Choffat adresse au département un rapport sur les événements déplorables dont la ville vient d'être le théâtre. Il accuse les détracteurs du collège d'avoir mis à profit le dimanche 4 août pour monter les esprits des élèves. « Cette révolte est le résultat de la politique et des intrigues de nos ennemis. »

<sup>14</sup> Ce même jour la Diète fédérale discute l'affaire des couvents d'Argovie. 7 ½ cantons se prononcent pour leur rétablissement.



*Joseph Trouillat*

(Cliché de l'Imp. du « Jura » à Porrentruy)

A leur tour les trois experts renseignent le président et les membres du département et terminent leur rapport en relevant qu'ils n'ont personnellement à reprocher aux mutins aucune insulte, bien que pendant les journées de désordre ils aient plusieurs fois rencontré des bandes d'élèves circulant dans les rues.

On sait qu'une partie de la population a applaudi à ces événements. « L'Union » du 6 août, journal paraissant deux fois par semaine et imprimé dans un établissement typographique qui, depuis les troubles de 1836 où les scellés furent apposés sur ses presses, change de maître pour ainsi dire chaque année, a signalé que le choix des examinateurs avait soulevé les protestations du conseil d'administration et des élèves qui s'étaient « promenés par les rues en vociférant : « A bas Duperquier !, à bas le collège ! ». Le numéro du 9 août publie un article d'une violence extrême « contre la direction exotique qui mine le plus bel institut d'éducation du Jura » et contre « cette ruée de cryptogames savants qui viennent s'abattre sur notre pays pour l'exploiter, étrangers à nos mœurs et à nos habitudes, dont l'échine flexible se courbe avec bassesse sous les moindres injonctions du pouvoir qui les soudoie ». Et l'auteur — serait-ce Trouillat ? — continue : « Porrentruy se repentira un jour d'avoir confié l'éducation de sa jeunesse à des hommes de provenance amphigourique », puis conclut :

« Ajoutez à cela les procédés répulsifs d'une direction justement abhorrée de tous les élèves, et vous aurez la clef des scènes tumultueuses dont nous avons été les témoins. Que dirait-on, par exemple, à Bienne et à Thoune, si l'on y envoyait des curés catholiques pour examiner les collèges de ces deux villes ?

» Il y a deux siècles environ que le Prince Christophe Blarer a fondé le collège de Porrentruy ; mais jamais l'année scolaire n'avait été terminée sans représentation théâtrale et sans distribution de prix.»

Le 13 août le conseil d'administration tient une séance en présence de Schneider, vice-président du département de l'éducation. Il émet à l'unanimité le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la demande de démission de Dupasquier et de Durand. Quant à la rébellion des élèves, il décide de transmettre le dossier à l'autorité centrale.

Le Conseil exécutif arrête le 28 août de fixer aux élèves rebelles un délai pour faire leur soumission, d'exclure du collège les signataires du manifeste publié à « L'Union » et d'inviter Dupasquier et Durand à retirer leur démission.

Celle-ci, on le sait, avait été donnée le 5 août déjà et la nouvelle n'avait pas tardé à parvenir à la connaissance des autorités communales.

Les Petit et Grand Conseil de la ville s'emparent aussitôt de l'affaire et délibèrent fébrilement les 12, 13 et 28 août. Le 30 août le conseil communal, sous l'influence de J. Trouillat, adresse aux avoyer et membres du gouvernement une lettre signée par les sept membres du conseil et le greffier. Il met en doute la capacité de la direction du collège et affirme qu'elle n'est point entourée de l'estime et de la confiance nécessaires. Il exprime le vœu que le poste de directeur soit attribué à un ecclésiastique, qui joigne le mérite aux talents, qu'aucune chaire et qu'aucun emploi ne soit désormais confié à des non-catholiques, que la préférence soit donnée aux enfants du Jura « pour éviter autant que possible que les mœurs, les croyances, les coutumes et même les préjugés de nos concitoyens ne soient froissés ».

D'autre part, quarante étudiants du Jura catholique, dont cinq théologiens, adressent une pétition au Conseil exécutif en vue de la réorganisation immédiate du collège et de la restauration du séminaire. Ils pourraient ainsi recevoir à Porrentruy une instruction qu'ils ont été forcés de chercher jusqu'à ce jour à l'étranger.

Lorsque lui parviennent cette pétition et la requête de la ville de Porrentruy, le Conseil exécutif, s'appuyant sur le vœu unanime du conseil d'administration, a déjà demandé à Dupasquier et à Durand de conserver la direction du collège. Il ne reviendra pas sur sa décision.

Le 9 septembre le préfet informe les deux intéressés du désir du gouvernement. Dans leur réponse du lendemain, ils exposent que la direction du collège se heurte chaque jour à une opposition passionnée et systématique. Si au moins existait au dedans une homogénéité de vues et de principes ! Peut-elle même compter sur l'appui moral du dehors ? On est parvenu à ce point à égarer l'opinion que tous ses moyens d'action en faveur de l'établissement sont paralysés d'avance. Découragés, Dupasquier et Durand persistent donc dans leur désir d'être libérés de la direction de l'établissement. Ils consentent toutefois à demeurer provisoirement chargés de cette tâche à condition que la place de directeur soit mise immédiatement au concours et repourvue le plus tôt possible. Cette détermination leur est dictée par le désir sincère de contribuer à faire cesser « une situation anormale de nature à inspirer des inquiétudes sur l'avenir même du collège ». Malgré de réitérées démarches de l'administration, Dupasquier et Durand maintiennent leur démission de directeur et de cen-

seur du collège. Le 27 du même mois la « Feuille officielle » publie la mise au concours du poste de directeur.

Le département s'adresse sur ces entrefaites à Thurmann pour lui demander d'élaborer un projet de réorganisation des collèges. S'étant assuré du concours actif de Dupasquier, directeur, Durand et Bodenheimer, professeurs, il accepte cette mission. Mais après plusieurs essais de travail, il estime que cette tâche est au-dessus des forces d'un directeur d'école normale, qui vit dans la sphère d'activité de l'enseignement primaire, et il propose au département de s'adresser à Dupasquier ou à Durand, qui ont toute la matière bien présente à l'esprit.

#### 7. Le collège sera-t-il converti en école industrielle ?

Les journaux de la capitale — qui n'est pas encore la ville fédérale — annoncent à la fin octobre que le gouvernement a décidé de transformer le collège de Porrentruy en une école purement industrielle. Quel émoi dans l'ancienne capitale de la Principauté ! Le conseil d'administration du collège — plus exactement les cinq membres laïcs — s'élève vivement contre cette mesure. Il souligne, dans la missive qu'il adresse à l'avoyer et à ses collègues, que le district est privé de toute industrie et sans espoir d'en pouvoir créer une avant que les montagnes qui le séparent de la Suisse ne soient traversées par des « galeries souterraines » ou que les barrières de douane ne soient tombées devant la liberté du commerce. Les carrières auxquelles se voue la jeunesse jurassienne, en général, et celle de la ville de Porrentruy, en particulier, sont le sacerdoce, le barreau et la médecine. Pour toutes ces professions, les études classiques sont indispensables. Supprimer le collège, dit-il textuellement, alors qu'il est en butte aux attaques incessantes de la faction jésuite, ce serait donner raison aux adversaires de l'enseignement laïc ; ce serait mettre le parti libéral de Porrentruy hors d'état de résister aux progrès de la réaction, en lui ôtant la force morale que donne la certitude d'être appuyé par l'autorité supérieure. Et la requête conclut : « En satisfaisant les besoins réels du Jura, vous l'attacherez de plus en plus à l'ancien canton, dont il ne paraît quelquefois désaffectionné que parce qu'on ne le comprend pas toujours ».

Cette requête est appuyée par une pétition de vingt-quatre citoyens, en tête desquels les cinq membres laïcs de l'administration. Ils demandent à l'avoyer et à ses collègues de revenir sur une question de la plus haute importance pour l'avenir du Jura et de rapporter une décision accueillie avec surprise et douleur par tout le district et par la ville en particulier.

Le préfet Choffat transmet le 4 novembre ces deux documents au Conseil exécutif en appuyant les conclusions retenues par les pétitionnaires.

Entre temps la rentrée des classes du collège a eu lieu le 28 octobre. Le nombre des élèves est de trente-cinq, mais on espère le voir monter à quarante après les fêtes de la Saint-Martin ! Sauf un, qui a sollicité sa réadmission, les élèves bannis du collège l'été dernier sont allés poursuivre leurs études chez les jésuites.

Le département de l'éducation a demandé à la commission administrative un projet de réorganisation du collège. Choffat — qui dans quelques mois sera remplacé à la préfecture par Charles Braichet —

adresse à Berne le 29 juin 1845 un projet qui prévoit l'annexion au collège de l'école forestière promise au Jura, pendant de celle de l'ancien canton incorporée à l'Université pour les élèves de la partie allemande. On prévoit que la nouvelle institution attirera beaucoup d'élèves, puisqu'il n'existe qu'une seule école forestière de langue française, celle de Nancy, et qu'il faut être Français pour y être admis. Le collège de Porrentruy est concurrencé dangereusement par les établissements des jésuites. Comment s'étonner dès lors du cri d'alarme de Choffat ? « Il ne faut pas se dissimuler que la lutte que nous avons à soutenir contre les jésuites devient toujours plus grave ; or, si l'autorité ne met pas nos établissements en mesure de résister avec avantage, l'infériorité ressortira toujours plus, le dégoût s'emparera du personnel enseignant et leur ruine sera complète. Ce n'est que par de fortes études que nous y parviendrons et pour avoir de fortes études, il faut un personnel savant et indépendant qui ne peut se contenter d'un traitement de régent de village ; c'est le seul moyen que vous puissiez mettre à notre disposition ; car nous n'avons ni la corruption de l'esprit, ni les enrôlements mystiques, ni les douceurs d'une éducation physique dont se servent nos ennemis avec tant d'avantages et qui peuplent leurs établissements. »

Ce projet de réorganisation sera suivi de plusieurs autres et le collège passera encore par bien des vicissitudes avant d'être transformé en Ecole cantonale qu'il eût été légitime d'appeler « Lycée Xavier Stockmar » en hommage à celui qui en fut sinon le fondateur du moins le principal artisan.

Mais cela, comme disait Kipling, est une autre histoire.

E. FROTÉ

#### Sources et bibliographie sommaire

Archives cantonales de Berne : BB III b 47203, fonds Collegium Porrentruy (1842-45).

**Rapport sur la bibliothèque du collège de Porrentruy, son origine, ses développements et sa réorganisation**, par J. Trouillat, Porrentruy, 1849.

**Considérations sur l'Acte de réunion du Jura au canton de Berne, sur l'Ecole cantonale française et sur les questions qui s'y rattachent**, par X. Stockmar, Porrentruy, 1861.

**Histoire du Collège de Porrentruy (1590-1865)**, par Louis Vautrey, Porrentruy, 1866.

**M. Louis Dupasquier**, nécrologie, par C. B., Porrentruy, 1866.

**Histoire de mon temps**, par Xavier Elsaesser, Porrentruy, 1868 (ouvrage publié sans nom d'auteur).

**M. Henri-Joseph Choffat**, nécrologie, par Constant Bodenheimer, Porrentruy, 1869.

**Joseph Durand**, nécrologie, par Ducret, Porrentruy, 1870.

**De l'Instruction publique à Porrentruy du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle**, par Xavier Kohler, Porrentruy, 1886.

**Cinquantenaire de l'Ecole cantonale de Porrentruy (1858-1908)**, notice historique précédée d'un Abrégé de l'histoire du Collège de Porrentruy de 1591-1858, par Adr. Kohler, Porrentruy, 1908.

**Le collège de Bellelay et l'Alsace**, par J. Joachim, dans « L'Alsace et la Suisse à travers les siècles », Strasbourg-Paris, 1952.